



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme du premier cycle universitaire des études de santé

Question écrite n° 38263

Texte de la question

Mme Catherine Pujol interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la réforme du premier cycle des études de santé. Les étudiants qui envisagent de suivre des études de santé peuvent s'inscrire depuis la rentrée universitaire 2020 dans un parcours « accès santé » (PASS) ou dans une licence option santé (LAS). Mme la députée a été sollicitée à plusieurs reprises par des étudiants en grande difficulté qui se plaignent notamment du nombre très restreint de places disponibles en 2ème année de promotion 2020/2021 et des conditions d'études dégradées. En effet, cette année plusieurs promotions cohabitent puisque les redoublants PACES sont encore soumis au *numerus clausus*. Ainsi, un désavantage est apparu pour les nouveaux étudiants PASS et LAS qui ne bénéficient pas de conditions d'études appropriées : programmes non adaptés, unités d'enseignements plus denses et recentrées sur une période courte, des échanges réduits avec la faculté etc. Pourtant, il était possible d'anticiper cette situation car la réforme était connue depuis plusieurs années. De nombreux étudiants qui se consacrent entièrement à leurs études et qui travaillent parfois 12 heures par jour dans des conditions rendues déjà difficiles par la crise sanitaire ont le sentiment d'être sacrifiés en raison d'une année de transition mal menée. Face à ce sentiment d'injustice légitime, elle lui demande quelles dispositions concrètes elle compte prendre pour remédier à cette situation particulièrement difficile pour de nombreux étudiants en santé.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Pujol](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38263

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 avril 2021](#), page 3399

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)